

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU 07 JUILLET 2026

Réunion publique

Convocation légale du 02 Juillet 2026

Lieu : Salle du Conseil

Heure de début : 18h36

Heure de fin : 18h42

Conseillers présents :

M. Jacques MATHIEU, M. Hervé FOREST, M. Logan MATHIOT,
M Gaétan SIMONIN, Mme Laurette CLAUDE, Mme Elodie NIVILLE, Mme Cyrielle JACQUEMET, Mme Océane BERTRAND, M Valentin BOSSY, M Bernard CHENOT, Mme Virginie GRAND,

Formant la majorité des membres en exercice

Conseillers absents : Mme Christine THEVENON-COLUSSA, M Emmanuel PIERSON, Mme Maria BANNEROT, Mr Pascal LOEFFLER

Procurations :

Mme Christine THEVENON-COLUSSA donne procuration à Mme Océane BERTRAND

M Emmanuel PIERSON donne procuration à M Valentin BOSSY

Mme Maria BANNEROT donne procuration à M Jacques MATHIEU

M Pascal LOEFFLER donne procuration à M Bernard CHENOT

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par **Mme Océane BERTRAND** nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est énoncé :

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du Jeudi 25 Juin 2026
2. Achats parcelles ZM6 – ZM 59 – ZM 60 - Lieu dit La Vieux Pré

1. DCM 2026.071 - Adoption du procès-verbal Conseil Municipal du Jeudi 25 Juin 2026 (Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées (5.2))

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler. *Aucune*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 25 Juin 2026

2. DCM 2026.072 Achat Parcelles ZM6 – ZM 59 - ZM 60 – Lieu dit La Vieux Pré (Domaine et Patrimoine - Acquisitions (3.1))

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur la commune ;

Exposé des motifs :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de développer l'offre de stationnement sur la commune

À cet effet, des opportunités foncières ont été étudiées.

Trois parcelles de terrain semblent particulièrement adaptées aux projets, à savoir :

- Parcelles cadastrées section **ZM 6 d'une surface de 570 m² – ZM 59 d'une surface de 425 m² et ZM 60 d'une surface de 55 m² situées La Vieux Pré**

Les conditions d'acquisition sont les suivantes :

Selon estimation des domaines

Frais annexes : Les frais de notaire, et éventuellement de géomètre et d'enregistrement seront à la charge de la commune.

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 14 Voix Pour et 1 abstention**

Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section **ZM 6 – ZM 59 et ZM 60 situées La Vieux Pré** dans les conditions évoquées ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires au paiement du prix du terrain ainsi qu'aux frais d'acte et éventuellement de géomètre sont inscrits au budget communal 2026, au chapitre **2112 – Terrain de voirie**.

Autorise M. le Maire à engager les démarches préalables nécessaires à l'acquisition des parcelles **ZM 6 – ZM 59 et ZM 60 situées La Vieux Pré**

Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Jacques MATHIEU, en sa qualité de Maire de Lagny, clôture le Conseil Municipal à **18h42**

Pour affichage, le 09 Juillet 2026

La secrétaire de séance
Océane BERTRAND



Le Maire
Jacques MATHIEU

